

POUR AFFICHAGE

À TOUT LE PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT ET INSCRIT AUX LISTES DE 1 ET 2 CONTRATS ET AUX LISTES DE PRIORITÉ DU SECTEUR DES JEUNES

CHANGEMENT IMPORTANT DANS LA FAÇON DE PROCÉDER POUR OBTENIR DES REMPLACEMENTS DE PLUS DE CINQ (5) JOURS, LES CONTRATS À LA LEÇON AINSI QUE LES CONTRATS À TEMPS PARTIEL

La présente est pour vous informer que la Commission scolaire des Phares a développé un nouvel outil qui sera utilisé pour l'affichage et le comblement des remplacements de plus de cinq (5) jours, les contrats à la leçon ainsi que les contrats à temps partiel. C'est à compter du **18 mars** prochain que débutera l'utilisation de cet outil par les Services des ressources humaines. Jusqu'au 30 avril 2013, la personne responsable aux Services des ressources humaines validera auprès des personnes qui n'ont pas postulé à un emploi pour lequel elles bénéficiaient d'un droit de rappel si celles-ci n'avaient réellement pas d'intérêt pour ce qui était offert.

Il est important de retenir que le comblement des absences de 5 jours et moins continuera d'être effectué par la centrale d'appels selon la méthode actuelle.

C'est à compter du **1^{er} mai 2013** que cet outil sera le seul à être utilisé. Dès lors, la personne responsable aux Services des ressources humaines ne communiquera plus avec vous par téléphone pour combler les remplacements de plus de cinq (5) jours, les contrats à la leçon ainsi que les contrats à temps partiel. Vous aurez accès à ces offres d'emploi et vous pourrez postuler sur celles-ci à l'aide de l'outil disponible sur le site internet de la commission scolaire à l'adresse suivante : <https://bv.csphares.qc.ca/affremp/connexion.php>

Afin de vous permettre de vous familiariser avec cette nouvelle application web, nous vous transmettons un guide d'utilisation que nous vous demandons de consulter. Vous pouvez dès maintenant expérimenter cet outil en postulant sur des exemples d'offres d'emploi qui ont été publiés récemment. Cette possibilité vous est offerte jusqu'au 16 mars prochain. Vous trouverez, dans l'échéancier joint, toutes les étapes d'implantation de cet outil.

Nous vous informons enfin que nous sommes disponibles pour offrir du soutien technique aux personnes qui éprouveraient des difficultés avec l'utilisation de ce nouvel outil. Les personnes qui désirent bénéficier de ce soutien technique doivent adresser leur demande avant le 16 mars 2013 à l'adresse suivante : secretariat_rh@csphares.qc.ca. Les rencontres seront organisées en fonction des demandes reçues.

Janice Lemoignan
Conseillère en gestion de personnel
Services des ressources humaines